

Présidence : M. Louis-Claude **Pittet**
Secrétaire : Mme Anne **Devaux**
Scrutateurs : Mme Marie-Claire **Mamin** et M. Antonio **Todde**
Huissière : Mme Lydie **Restauri**

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV n° 18 - séance du 27 septembre 2023
- 4 Communications du Bureau
- 5 Communications de la Municipalité
- 6 Rapports sur préavis n° 05/08.2023 – section des bâtiments – demande d'un crédit de Fr. 317'000.00 pour équiper le collège de Sous-Allens 2 de panneaux photovoltaïques en vue d'une autoconsommation
- 7 Préavis n° 07/11.2023 - budget 2024
- 8 Préavis n° 08/11.2023 - adoption zone réservée
- 9 Préavis n° 09/11.2023 - dégrilleur
- 10 Simples questions
- 11 Contre-appel

M. Louis-Claude **Pittet**, **Président du Conseil**, ouvre la séance à 20h00.

1) Appel

Excusé.e.s : M. Dominique **Dubugnon**, M. Christian **Boillat**, M. Pascal **Girardet**, M. Henri **Haller**, M. Eric **Janicaud**, M. Thierry **Jaquiéry**, Mme David **Mondada**, M. Pascal **Perrottet**, M. Sébastien **Pittet**, Mme Barbara **Pous**, M. Sylvain **Rodriguez**, M. François **Siegwart**, M. Joël **Tardy**, Mme Laurie **Tornare**, M. Blaise **Von Pouque**

Absents: M. Guy **Guéritz**

49 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 25 voix.

Communication de M. Stéphane Porzi

Il annonce l'absence de Mme Anouk **Gäumann** pour des raisons de santé qui ne donnent pas lieu à inquiétude. Elle sera absente pendant 15 jours au cours desquels son dicastère sera dirigé par M. Jan **Von Overbeck**

2) Adoption de l'ordre du jour

Modification: ajout d'un point 10 : communication des délégués de PRM

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX
DÉCIDE

Avis favorables: 49

Avis contraire: -

Abstention: 1

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à la majorité

3) Adoption du PV n° 18 de la séance du 27 septembre 2023

Demande de modification de Mme Anouk **Gäumann**:

P 171: suppression de la phrase « Un Municipal la gère, mais les employés de la commune ne sont pas encore formés ».

P.172: dans l'intervention de M. Fabrice **Dessaux**, remplacer le nombre 300 arbres par 150 en se référant à la communication de la Municipalité n° 26 /08.2023

P. 174: à la question de M. Rochat: quelles essences seront replantées, la secrétaire a ajouté : en fonction du changement climatique.

Et à la réponse de Mme Anouk **Gäumann**: celle-ci a modifié « répond par l'affirmative, notamment la hauteur des arbres ainsi que la prise au vent. » par : « Mme. Anouk **Gäumann** répond que les essences seront adaptées au changement climatique, notamment la hauteur des arbres ainsi que leur prise au vent. »

Mme Sophie **Rouquette** a demandé la modification suivante p 174. Remplacer la phrase incorrecte laissée dans le PV « Elle remercie la Municipalité d'avoir tenu ses engagements concernant

l'accès au jardin des écoliers, pour aux écoliers, enseignants et parents pour le dégagement du passage des écoliers » par: «Elle remercie la Municipalité d'avoir tenu ses engagements concernant l'accès au jardin et le dégagement du passage, au nom des écoliers, enseignants et parents.»

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

Avis favorables: 47

Avis contraire: -

Abstention: 1

Le PV n°18 tel que modifié est accepté à la majorité

4) Communications du Bureau

Minute de silence

Nous avons appris les décès de Madame Anne-Marie **Dessaux**, maman de Fabrice **Dessaux** ainsi que Madame Eliane **Praz**, belle maman de Sébastien **Pittet** tous deux conseillers.

Un petit message leur a été envoyé au nom du conseil et de la Municipalité.

Je vous prie de vous lever afin d'observer un instant de silence à leurs mémoires.

Elections Fédérales du 22 octobre

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont œuvré lors de cette journée pour le bon déroulement de ce dépouillement.

Pour la première fois, nous avons testé avec succès, la lecture des bulletins du conseil des Etats par scannage: 1 personne pour 1389 bulletins en quelques minutes.

A quand le même système pour les bulletins à la proportionnelle ??

Débat sur le climat

Au sujet des questions concernant le climat et autres sujets environnementaux, je n'ai pas oublié votre proposition. J'ai proposé aux personnes ayant déposés diverses interventions et aux groupes, de se concerter pour élaborer quelques questions à la Municipalité, qu'ils aient une séance en bilatérale et, ensuite que l'on mette à l'ordre du jours un débat, lors d'une prochaine séance. Car si l'on part sans structure, on va y passer la nuit pour arriver à rien.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Rapports sur préavis n° 05/08.2023 – section des bâtiments – demande d'un crédit de Fr. 317'000.00 pour équiper le collège de Sous-Allens 2 de panneaux photovoltaïques en vue d'une autoconsommation

M. Louis-Claude **Pittet** appelle M. Alain **Jouffrey** rapporteur pour la commission ad hoc

M. Louis-Claude **Pittet** appelle M. Nicolas **Cottier** rapporteur pour la CoFin

Avant d'ouvrir la discussion M. Louis-Claude **Pittet** passe la parole à M. Jan **von Overbeck**

(Intervention transmise par M. Jan **von Overbeck**)

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons pris connaissance des deux rapports concernant le préavis soumis au vote ce soir. La Municipalité souhaite prendre position sur l'évaluation de ce préavis selon deux aspects distincts : esprit collaboratif entre les commissions et la Municipalité ainsi que les aspects techniques.

Nous avons été surpris que la proposition de refus de ce préavis ait été notifiée le dimanche soir 29 octobre 2023 par la commission ad hoc. En principe, par courtoisie le président de la commission ad hoc informe la municipalité en cas d'amendement ou refus d'un préavis.

Lundi matin, la commission des finances nous informe également du rejet du préavis, ceci principalement basée sur le rapport de la commission ad hoc, bien que leur responsabilité première soit les aspects financiers, les rendements, et l'amortissement plutôt que sur la faisabilité technique. La dernière séance de la commission ad hoc remonte au 11 octobre 2023. Ainsi, les délais aurait permis de communiquer à nouveau afin d'éclaircir les points mis en avant par les commissions.

Du point de vue technique, le rapport de la commission ad hoc comporte des problèmes de compréhension qui auraient pu être facilement résolus. Le tableau de la page 2 (haut de page) provient du rapport CDS de 2022, tandis que les chiffres en bas proviennent des ingénieurs mandatés pour évaluer le projet en détail avec des simulations précises basées sur les courbes de charges. Par ailleurs, le collège de Sous-Allens 2 n'est pas prévu pour un rehaussement ; si un manque de classe devait apparaître ces prochaines années, il est prévu de rehausser Sous-Allens 3. De plus, nous n'avons aucune indication que le toit aurait un problème, nos toitures sont contrôlées et envoyées chaque année par un ferblantier couvreur. En cas de problème inattendu lors des travaux, une réserve est prévue dans le préavis. Les comparaisons à la page 3 entre le Sous-Allens 2 et 3, ainsi que la piscine s'expliquent très simplement : la surface à disposition du Sous-Allens 3 est double à celle de Sous-Allens 2, ainsi la différence s'explique par une économie d'échelle, de plus le Sous-Allens 3 étant plus récent certains travaux préliminaires ont été fait lors de la construction. Concernant la piscine, le préavis de Fr. 162'000 comportait uniquement la pose des panneaux, car tous les travaux annexes ont été fait lors de la construction de la piscine. Ainsi, pour comparer, il faudrait rajouter environ 30-40% au Fr. 162'000 pour faire le calcul, soit $\text{Fr. } 218'700 / 95 = 2302 \text{ kWc}$. Cependant ces calculs ne tiennent pas compte de l'autoconsommation, la fluctuation des prix du marché ainsi que de la performance des panneaux qui ont tous une influence sur le coût final du courant effectivement produit.

En conclusion, la stratégie de la Municipalité est basée sur le plan directeur des énergies établi en 2022. Ce préavis s'inscrit clairement dans cette stratégie visant à promouvoir les énergies renouvelables, à réduire notre facture d'électricité, et à renforcer notre indépendance énergétique. La pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le collège de Sous-Allens 3 est prévue pour 2025. Actuellement, l'autoconsommation du collège de Sous-Allens 1-2-3 serait trop faible par rapport à la puissance que nous pourrions produire, et nous devrions vendre l'excédent à Romande Energie à 17,6 centimes en 2024 mais sans garantie pour 2025 et les années suivantes. En 2024 le prix moyen fixé pour ce compte est de 18.3 ct. La nouvelle loi fédérale sur l'énergie, approuvée au Parlement le 28 septembre 2023, introduit la notion de CEL (Communauté Électrique Locale), ce qui nous permettra de transporter notre production par le réseau et de la consommer, par exemple, à la STEP ou à la station de pompage. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé de commencer en 2023 avec le collège de Sous-Allens 2 et que nous souhaitons poursuivre en 2025 avec le collège de Sous-Allens 3.

Nous espérons avoir éclairci les points relevés et vous proposons d'accepter ce préavis qui est en ligne avec notre stratégie et notre contribution pratique aux problèmes énergétiques et climatiques au niveau de notre Commune. »

M. Le Président ouvre la discussion.

M. Alexandre **Buvelot** souligne que pour la seconde fois, la commission ad hoc rapporte que le préavis manque de précision sur certains éléments. Il ajoute qu'au regard du peu de temps qui a été donné aux membres du Conseil pour prendre connaissance du rapport et intégrer correcte

ment l'information et l'amoncellement des chiffres donnés en séance par le rapporteur, il se sent dans l'incapacité de voter de façon éclairée.

M. Pierre **Enderlin** affirme être favorable au préavis. Toutes les initiatives en faveur des investissements pour une production d'énergie durable sont issus d'un constat autour de l'impératif d'agir en faveur du climat. Il rappelle la Motion PIC: Priorité Investissement pour le Climat (PIC) déposée lors de la séance du 4 mai 2022. On va vers un changement de paradigme. Nos réflexions sont basées sur des grilles d'analyse encore marquées par nos habitudes. Il faut changer de vision, être prospectif et tendre vers de nouveaux modèles, par exemple le stockage d'énergie. D'un point de vue économique, les investissements dans les installations de production d'énergie durable seront amorties par leur propre production sur 13 à 15 ans. Il faut appliquer la règle de 3 qui paraît peut être élémentaire. Au vu des chiffres qui ont été donnés, on obtient un rendement de 3 à 4% pour Sous-Allens 2. Donc, d'un côté, on va investir sur 30 ans avec un taux d'intérêt de 2% et de l'autre on va produire quelque chose qui va nous rapporter 4%. Le delta de 2% à prix constant semble tout à fait intéressant. Il préconise de ne pas hésiter à réaliser le projet qui répond autant à un positionnement inéluctable tourné vers le changement de paradigme en faveur du climat qu'à une réalité économique dans laquelle tout le monde est gagnant à moyen et long terme. En effet, en comparaison avec les investissements votés où la question de retour sur investissement n'est pas posée, il insiste sur le cas présent qui permet un amortissement complet par la production réalisée auquel s'ajoute un rendement sur 20 ans.

M. Philip **Langer** affirme être également un peu perdu aussi avec ces chiffres. Néanmoins, il souligne les connaissances techniques impressionnantes dans ce Conseil et les discussions de haut niveau. Cependant, il souligne qu'il faut laisser l'exécutif faire son travail. Il affirme être plutôt favorable au préavis.

Mme Barbara **Dellwo** est favorable au préavis sur le fond, mais elle s'inquiète de la mésentente entre la commission et la Municipalité. Elle propose de renvoyer le préavis afin de permettre à la Municipalité et à la commission d'approfondir le travail. Elle rappelle que la commission ad hoc qui a rapporté sur la déchèterie avait également souligné un certain manque de précision dans le préavis. Selon elle, il n'y a pas lieu de rentrer dans des débats techniques au moment des séances, alors que c'est le travail des commissions ad hoc. Elle considère que cette bataille de chiffres à propos du préavis la met dans une position d'autant plus inconfortable qu'elle ne souhaite pas refuser des panneaux photovoltaïques, mais n'a pas les éléments pour se prononcer.

M. Stéphane **Porzi** s'adresse au Conseil: « Il faut être clair, on va juste perdre du temps pour des détails. Je crois que nous voulons tous des panneaux et les chiffres très techniques sont certes importants, mais l'enjeu est de couvrir Sous-Allens de panneaux photovoltaïques. Cela fait dix ans que je m'occupe des bâtiments et jamais aucun problème sur ce toit qui est contrôlé chaque année n'a été rapporté. Je pense qu'on doit mettre des panneaux solaires sur le Sous-Allens 2 et après sur le Sous-Allens 3. J'espère que vous allez voter ce préavis.»

M. Roland **Locher** est favorable à la pose des panneaux solaires et si la CoFin nous dit qu'on peut investir fr.300 000.-, alors il ne faut pas hésiter. Il invite le Conseil à voter pour ce préavis.

M. Nicolas **Cottier** souhaite éclaircir le rôle et les compétences de la CoFin. Il précise que la CoFin a beaucoup discuté avec la Municipalité en amont. Le rôle dévolu à la CoFin qui la limitait à dire si les dépenses et investissements sont possibles ou non était faux. Si vous voulez juste savoir si nous pouvons dépenser fr. 317 000.-, la réponse est oui. Si c'est pour dire qu'on peut emprunter ou non, dépenser ou non, « le job ne m'intéresse pas ». Le travail de la CoFin est également de vérifier que l'argent est correctement dépensé. Elle est totalement dans ses compétences en rapportant dans ce sens sur les préavis.

M. Marc **Hauswirth** est surpris par le fait que l'école consomme en été, lorsqu'il n'y a personne, la moitié de ce qu'elle consomme en hiver. Il questionne aussi le prix des panneaux solaires du projet de Sous-Allens 2, 20 % plus cher que le projet de la STEPi en 2022 et qui lui est comparable. Ces considérations l'amènent à se ranger du côté de ses collègues qui souhaitent repousser le préavis, bien que sur le principe, il est favorable à la pose de panneaux solaires.

M. Alain **Jouffrey** fait un mea culpa à propos du rendu tardif du rapport. En revanche, il revient sur les chiffres qui justifient selon lui de commencer par Sous-Allens 3 avant Sous-Allens 2. Il met en

avant le fait que la réalisation du projet ne se fera que dans plusieurs mois. Repousser le préavis de deux mois ne changera rien, si ce n'est que le Conseil pourrait voter sur un projet parachevé.

M. Carmelo **Todaro** rappelle que Saint-Prex est labellisée Cité de l'énergie. Par ailleurs, il souligne qu'à Saint-Prex il y a aussi des gens normaux et que tout le monde n'est pas ingénieur. Le besoin de panneaux solaires est une évidence, tout comme mettre des bornes pour les voitures. Il pense qu'il faut aller de l'avant, d'autant plus que selon lui, voter pour ce préavis ne représente pas vraiment un gros risque.

M. Fabrice **Dessaux**: « On est vraiment Suisse! nous sommes dans l'extra démocratie, on est tous pour les panneaux solaires et nous ne sommes pas foutus de les faire, c'est extraordinaire! » Aucune bonne raison ne justifie de repousser la réalisation du projet et aucun problème n'empêche de couvrir le toit de Sous-Allens 2 de panneaux solaires.

M. Yves **Chevillat** affirme qu'après avoir pensé refuser le préavis, il est en train de changer d'avis. Si la Municipalité s'engage à ajouter l'argent nécessaire pour une expertise de la couverture du toit, il votera en faveur du préavis.

M. Jacques **Rochat** a entendu beaucoup de choses et se dit peu convaincu. Il n'est pas contre les panneaux solaires et pense que ce projet doit être réalisé à un moment donné. Cependant, en l'occurrence, il affirme: « Je ne suis pas souvent d'accord avec mon ami M. Alain **Jouffrey** mais s'il pense qu'il faut parachever ce projet, pour une fois je suis d'accord avec lui ». Il rappelle que l'investissement engage l'argent des citoyens.

M. Anthony **Hennard** répond à ce sujet que la Municipalité a le souci permanent d'engager les deniers publics à bon escient et le plus utilement possible. Il explique que le projet s'est porté sur Sous-Allens 2, car c'est la solution qui offre la meilleure autoconsommation. Avec la nouvelle loi qui entrera en vigueur en 2025, on ne sait pas à quelle sauce on sera mangé au 1er janvier 2025. Il est dit que le prix de l'énergie va baisser mais cela ne concerne pas le transport de l'énergie. On ne peut pas se prononcer aujourd'hui sur l'évolution du prix du transport, par conséquent, l'autoconsommation diminue les risques et représente la plus intelligente façon d'investir. Concernant les deniers publics, par principe de précaution et sans visibilité sur l'évolution des prix, d'autres projets photovoltaïques avec une moindre capacité d'autoconsommation sur des toits de la Commune attendront.

Mme Sylvie **Fuchs** affirme d'emblée être favorable sur le principe à la pause de panneaux solaires. Elle met en exergue l'excellent travail des commissions. En revanche, elle considère qu'il faut revoir la méthode de travail entre les commissions et la Municipalité afin d'éviter les aller-retour pour obtenir les informations et les délais qui ne sont pas tenables. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une critique, car tout le monde, exécutif et législatif, travaille pour la même raison. Au regard des différentes interventions, elle invite à ne pas casser la dynamique de la Municipalité. En tant que membre de la CoFin, laquelle s'est ralliée à la position de la commission ad hoc contre le projet, elle affirme avoir changé d'avis en cours de séance et dit « banco, allons-y ».

M. Marc **Hauswirth** souligne que nous ne sommes plus à l'ère de faire des essais avec les panneaux photovoltaïques, mais à celle de l'industrialisation des panneaux solaires. Aujourd'hui, il faut en poser le maximum même si on perd de l'argent les trois premières années. Il faut y aller.

M. Denis **Oggiano** précise que les compléments d'information apportés par la Municipalité sont de nature à le faire changer d'avis et il votera oui à ce préavis.

M. Jan **von Overbeck** ajoute que demander une expertise pour le toit de Sous-Allens 2 ne pose pas de problème.

M. Nicolas **Cottier**: « On voit les limites du systèmes, on ne peut pas continuer à travailler comme cela, il faut qu'on ait une réunion de crise pour travailler différemment ». Trois membres de la CoFin ont individuellement changé d'avis et cela non seulement lui fait plaisir mais également libère sa parole. A titre personnel, il est prêt à se rallier au projet, sans pour autant donner un blanc seing mais en reconnaissant que ce projet présente peu de risques. Il lui semble que du côté des membres de la commission ad hoc, il y a également une évolution en faveur du préavis.

M. Stéphane **Porzi** souhaite rassurer M. Nicolas **Cottier** quant à la qualité des relations et du travail entre la Municipalité et la CoFin.

M. Alain **Jouffrey**: Au regard des précisions apportées par la Municipalité en cours de séance et en son nom personnel, il affirme être prêt à soutenir le préavis.

M. Jan **von Overbeck**: Le préavis de la déchetterie et celui là ont posé beaucoup de questions techniques. En revanche, il distingue l'ampleur de l'engagement financier du projet de la déchetterie à 6 millions et celui-ci. Mais, il reconnaît qu'il y a trop chiffres. Il estime que le travail entre les commissions et la Municipalité est de grande qualité et très intéressant, cependant il concède qu'il faudrait fluidifier les informations, notamment techniques. Quant aux délais d'exécution des projets, il précise que les délais liés à toutes les étapes administratives intermédiaires provoquent une certaine inertie. Il ajoute aussi le problème du manque de main d'oeuvre disponible rapidement.

La parole n'est plus demandée, M. Louis-Claude **Pittet** clôt la discussion

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- ouï le rapport de commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à équiper le collège de Sous-Allens 2 de panneaux photovoltaïques afin d'alimenter ce collège en électricité;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de Fr. 317'000.00 TTC;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes communales;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en 30 ans, dès 2025, par tranche annuelle de Fr. 10'550, le solde la dernière année après déduction de la subvention.

Le préavis n° 05/08.2023 est accepté à la majorité

Avis favorables: 37

Avis contraires: 3

Abstentions: 8

7) Préavis n° 07/11.2023 - budget 2024

Le préavis est remis directement à la commission des finances

8) Préavis n° 08/11.2023 – Adoption de la prolongation de la zone réservée communale existante

La commission sur proposition des groupes et du bureau est composée de :

M. Yves **Morand**

M. David **Clénin**

Mme Simone **Dietschi**

M. Frédéric **Berthoud**

Mme Sandrine **Pittolaz**

Suppléants :

Mme Miriam **Rademacher-Pilloud**

M. David **Mondada**

9) Préavis n° 09/11.2023 - Demande d'un crédit de Fr. 70'000.00 pour financer l'installation d'un dégrilleur d'orage pour le canal d'entrée de la station d'épuration intercommunale.

La commission sur proposition des groupes et du bureau, est composée de :

M. Jean-François **Chavannes**

M. Pierre **Enderlin**

M. Raymond **Tardy**

M. Pascal **Perrottet**

M. Jacques **Rochat**

Suppléants :

M. Dominique **Dubugnon**

M. Alexandre **Buvelot**

10) Information des délégations aux Conseils intercommunaux - budget PRM

M. Louis-Claude Pittet donne la parole à Mme Sylvie **Fuchs**.

Le tableau ci-dessous a été transmis à la secrétaire par Mme Sylvie **Fuchs**.

BUDGET PRM 2024

VOTE EN SEANCE 26.09.2023

Augmentation totale du budget de CHF 332'400 soit 2.16 % d'augmentation

Coefficients de pondération par commune

Population	Coefficient
0 à 1000 habitants	2
1001 à 3500	3
3501 à 6500	4 (St Prex)
6501 à 10'000	5
10001 ET +	6

Coût par habitant moyen CHF 263.38

Coût par habitant St Prex CHF 212.76

Tâches contractuelles pour ST Prex

Prestations de police CHF 298'200, recettes escomptées CHF 53'000 reste à charge 245'200

L'objectif général reste de limiter à CHF 240 par habitant et nous nous en éloignons sur l'association intercommunale.

L'année 2024 devrait voir une équipe complète de policiers contrairement aux années précédentes.

11) simples questions

Mme Barbara **Dellow** rapporte que des personnes se plaignent de l'absence de zone d'échange depuis l'incendie de la déchèterie. Serait-il possible de prévoir temporairement une zone d'échange ?

M. Jan **Von Overbeck** en prend bonne note et demandera au chef de Service.

M Nicolas **Cottier** demande à propos des tuiles solaires qui doivent être posées sur les toitures dans le Vieux Bourg, si pour chaque cas une étude de production et d'autoconsommation est réalisée? En effet, la logique de la démarche intégrait fortement cet aspect.

Mme Véronique **Savioz** répond par l'affirmative

M. Alain **Jouffrey** intervient à propos de la zone de la Coop dans le cadre d'une politique de développement durable. Il constate que l'emplacement prévu pour stationner les vélos a été utilisé pour les caddies ce qui ne va pas dans le sens de la durabilité. Est-ce le territoire de la Commune ?

Secundo, tous les dispositifs de recyclages ont été enlevés donc tous ces déchets doivent être apportés à la déchèterie alors même que les détaillants ont l'obligation de reprendre les produits recyclables. Est-ce que la Municipalité peut agir ?

M. Stéphane **Porzi**: Concernant l'emplacement des caddies, nous avons pensé que ce serait momentanément pendant le temps des travaux, mais apparemment pas. Nous allons les questionner à ce sujet.

Mme Sylvie **Fuchs** informe le Conseil qu'elle a été remplacée à son poste de responsable de la BCV à Saint-Prex par M. Loïc De Amorim qui a usé ses culottes sur les bancs du Cherrat et qu'elle-même travaille désormais à l'agence centrale de la BCV à Morges.

La parole n'est plus demandée, M. Louis-Claude **Pittet** clôt la discussion.

11) Contre-appel.

La séance est levée à 22h.

Le Président
Claude-Louis Pittet

La Secrétaire
Anne Devaux

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 1^{er} novembre 2023**

Communication n° 32/11.2023

Objet: prix de l'électricité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Deux contrats pour gros consommateurs, signés en fin d'année dernière, arriveront à échéance au 31 décembre 2023. La Municipalité a donc demandé des offres à plusieurs fournisseurs d'électricité.

D'entente avec la commission des finances, elle a décidé de limiter la durée des contrats de fourniture d'électricité à celle de la législature actuelle.

Ainsi, elle a signé les contrats suivants le 20 septembre dernier avec Romande Energie:

Lieu	Consommation moyenne approx.	2024 en cts	2025 en cts	2026 en cts
Station de pompage, av. de Taillecou 9	420'000 kWh	18.070	14.907	12.836
Collège de Sous-Allens 2 et 3	105'000 kWh	18.270	15.107	13.036

Les prix à ce moment-là étant relativement intéressants, elle a pris la décision de signer également des contrats pour la STEP et la piscine pour 2025 et 2026, les prix de 2024 ayant déjà été bloqués à fin 2022.

Lieu	Consommation moyenne approx.	2025 en cts	2026 en cts
STEP, ch. de Coulet 8	450'000 kWh	14.907	12.836
Piscine, ch. du Cherrat 9	300'000 kWh	15.339	13.036

Les prix mentionnés sont ceux de l'électron et sont des valeurs moyennes. Le prix exact dépendra des courbes des charges réelles (nuit-jour). A cela il faut ajouter, les taxes régionales fonction des courbes de charge et volume (moyenne 8.9 cts), Swissgrid (3.46 cts) et la taxe publique (2.3 cts).

Il faut noter que les volumes sont indicatifs et basés sur les consommations passées. De plus, avec les préavis pour la pose de panneaux photovoltaïques acceptés en 2022-23, la production propre baissera significativement ces volumes, selon les sites.

La nouvelle loi fédérale sur l'énergie a été acceptée par le parlement le 28 septembre 2023. Celle-ci introduit le concept de CEL, soit Communauté Locale de Consommation, qui permettra de transporter notre propre production électrique dans le périmètre de la Commune. Les ordonnances d'application devraient être publiées d'ici fin 2023 et la loi entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025. La Municipalité va préparer un plan d'action pour utiliser au mieux cette nouvelle option.

La Municipalité

Saint-Prex, le 1^{er} novembre 2023/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, au 079 771 89 55

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 1^{er} novembre 2023**

Communication n° 33/11.2023

Objet: employés communaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de l'année 2023, nous avons enregistré de nombreux changements au sein de notre administration communale.

Par simplification, nous listons les différents changements, service par service:

- Accueil et restauration en milieu scolaire / accueil pour enfants en milieu scolaire (AREMS/APEMS)

Engagement à temps partiel de M^{me} Isabelle Cornut Massard dès le 1^{er} mars, en qualité de responsable de l'AREMS/APEMS, suite à la démission de M. Barnie Webb (28.02.2023).

Engagement à temps partiel de M^{me} Dominique Barbaresco dès le 21 août 2023, suite à la démission de M^{me} Chantal Rey-Courtais (31.07.2023).

Départ de M^{me} Christine Balestrini (30.09.2023).

- Leçons surveillées

Remplacement de tout-e-s les surveillant-e-s, suite à la réorganisation des leçons surveillées, décidée par le CODIR de l'ASISE

- Piscine

Engagement à temps partiel de M. Pierre Médard à la piscine, suite aux départs de M^{me} Flora Morales (30.04.202) et M. Francesco Pascual Perez (31.08.2023).

- Secrétariat municipal

Engagement à temps partiel de M^{me} Nadia Mongi-Maye dès le 1^{er} novembre, en qualité de secrétaire municipale adjointe, suite au départ à la retraite anticipée de M^{me} Catherine Masson.

Transfert de M^{me} Virginie Vieyres du service administratif au secrétariat, dès le 1^{er} septembre.

- Service administratif

Nomination de M^{me} Ariane Guyomard dès le 1^{er} septembre, en qualité de cheffe de service – qui reste secrétaire municipale –, suite au départ de M^{me} Elisabeth Gillioz (31.08.2023)

Nomination de M^{me} Ilona Masson dès le 1^{er} septembre, en qualité de préposée au contrôle des habitants et police des étrangers

Nomination de M^{me} Kenza Aïn El Hayat dès le 1^{er} septembre, en qualité de responsable du secteur parascolaire

Nomination de M^{me} Ana Santos dès le 1^{er} septembre, en qualité de responsable du secteur des locations

Engagement à temps partiel de M^{me} Emma Puseljic, dès le 1^{er} septembre, en qualité de collaboratrice.

- Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP)
Engagement de M. Xavier Simond dès le 1^{er} septembre en tant qu'employé polyvalent pour le SEEP et le SEaux, suite à la démission de M. Carvalho (31.05.2023).
Engagement temporaire de M. Loïc Bessire au terme de son apprentissage, jusqu'à son départ pour l'armée.
- Service des bâtiments
Engagement de M. Cédric Gomez dès le 1^{er} septembre, en qualité de concierge.
- Service des finances
Engagement de M. Dany Batista au terme de son apprentissage, suite au départ de M. Lionel Viret (28 février 2023).
Engagement de M^{me} Audrey Vulliamy dès le 1^{er} août, en qualité d'apprentie de commerce.
- Service des infrastructures et de l'urbanisme (SUI)
Engagement de M^{me} Chiara Barone dès le 1^{er} mars 2023 en qualité de cheffe de service, suite à la démission de M. Christophe Cotting (31.12.2022).
Départ de M. Sandro Decarli au terme de son contrat à durée déterminée (31.10.2023)
- Service des ressources humaines
Engagement de M^{me} Chantal Strickler dès le 15 mars 2023, suite à la démission de M^{me} Damaris Martin (31.03.2023).
- Station d'épuration intercommunale (STEPi)
Désignation de M. Joris Chauvy dès le 1^{er} septembre, comme responsable adjoint de la STEPi,
Engagement à mi-temps de M. Jovan Ilic dès le 1^{er} septembre.
- Autres
Engagement à temps partiel de M^{me} Edith Lang dès le 1^{er} juin, en qualité d'organiste, suite au départ de M^{me} Claire Paquier.

La Municipalité

Saint-Prex, le 1^{er} novembre 2023/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 446 34 35

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 1^{er} novembre 2023**

Communication n° 34/11.2023

Objet: Etude d'un guide opérationnel pour l'intégration solaire dans un contexte à haute valeur patrimoniale: état d'avancement

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de vous informer de l'état d'avancement des travaux relatifs à l'étude d'un guide opérationnel pour l'intégration solaire dans un contexte à haute valeur patrimoniale.

A titre de rappel, les étapes déjà franchies par ces travaux sont listés ci-après:

- Octroi du mandat relatif à cette étude: le 19 décembre 2022 à Envar sàrl, environnement & architecture, route de l'Etraz 20 A, 1260 Nyon.
- Les travaux se basent sur un cahier des charges daté du 5 décembre 2022 rédigé en coordination avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine, Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine, Division monuments et sites (DGIP-MS).
- Rendu des premiers documents de travail édités par Envar le 21 mars 2023. Il s'agit d'une première version des cartes opérationnelles pour définir les vues iconiques et les vues dynamiques du village, version effectuée dans la phase de diagnostic de visibilité du projet.
- Examen de ces cartes et visite sur site le 8 juin 2023. La Municipale en charge du dicastère de l'urbanisme et des infrastructures, ainsi que la Cheffe du service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI), avec les représentants du Canton ont vérifié et corrigé, sur place, les informations relatives à ces cartes dans le but d'élaborer une carte opérationnelle définissant la visibilité des toitures du bourg.
- Retransmission des informations récoltées à Envar et séance de coordination entre Envar et le SUI le 19 juillet 2023. Cette rencontre avait comme but d'éclaircir certains aspects de la carte et solliciter la suite du travail.

La Municipalité, par le biais du SUI, a relancé les travaux en question et elle a coordonné avec Envar les prochaines étapes listées ci-dessous:

- Transmission de la part d'Envar des documents relatifs à l'adaptation des données et plans et l'élaboration de la carte opérationnelle, documents qui seront corrigés si nécessaires par le Comité de pilotage du projet (COPI, octobre 2023). Fin de la phase de diagnostic de visibilité.
- Définition du choix des capteurs et de leur mode implantatoire (phase relative aux installations photovoltaïques). Réactualisation du tableau synoptique associant le degré de visibilité au type d'installation.
- Modélisation de la cinquième façade (toitures) afin de donner une aperçue de l'aspect des toitures du bourg à l'issue de l'étude.

Il est important de souligner que dans l'attente de la finalisation de l'étude et de sa mise en œuvre, le SUI a mis en place des directives internes pour le traitement des demandes de pose de panneaux photovoltaïques dans le bourg. Ces directives se basent sur la version plus récente de la carte opérationnelle définissant la visibilité des toitures du bourg. Selon le degré de visibilité, il évalue l'opportunité de demander l'intégration structurelle et/ou chromatique des panneaux préconisés.

Au surplus, pour les demandes de pose de panneaux photovoltaïques dans le bourg ISOS, il consulte systématiquement la conservatrice des monuments en charge pour notre Commune, auprès de la DGIP-MS.

Enfin, nous souhaitons rappeler que cette étude ne couvre qu'une partie de la problématique relative à la pose des panneaux photovoltaïques dans le bourg: celle de leur intégration esthétique. D'autres problématiques ne sont pas couvertes par l'étude en question, à savoir le subventionnement de ces interventions, les éventuelles solutions d'investissement dans la toiture solaire des bâtiments communaux ou réalisation de parcs solaires, l'évaluation d'une potentielle plus-value financière d'un bien doté des tels panneaux solaires de qualité dans le bourg. Une analyse multifactorielle de ces questions complètera l'étude dans le but de répondre à la complexité des questions des citoyens. Celle-ci nécessite un temps d'approfondissement indispensable pour être aboutie et utile.

La Municipalité et le Service de l'urbanisme et des infrastructures se tiennent volontiers à votre disposition pour tout autre complément d'information.

La Municipalité

Saint-Prex, le 1^{er} novembre 2023/CB

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Véronique Savioz, Municipale, au 076 417 56 86

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 1^{er} novembre 2023**

Communication n° 35/11.2023

Objet: séance d'information à la population: plans d'affectation «Rives Sud» et «En Fraid'Aigue», modification du plan général d'affectation (MPGA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de la rédaction des plans d'affectation (PA) «Rives Sud» et «En Fraid'Aigue», ainsi que de la modification du plan général d'affectation (MPGA), nous avons le plaisir de vous communiquer qu'une séance d'information a été planifiée. Cette séance s'adresse à l'ensemble de la population et, notamment, aux propriétaires des parcelles concernées par ces plans. Elle se tiendra de **19h00 à 21h00**, dans la salle de spectacles du Vieux-Moulin, **le mercredi 13 décembre prochain**.

Le but de cette rencontre est de présenter les projets des deux PA, ainsi que de la MPGA, afin de répondre à vos questions. Ces projets, après leur examen préalable favorable effectué auprès du Canton de Vaud, ont bien avancé et franchiront à court terme la phase de légalisation des plans.

La Municipalité et le Service de l'urbanisme et des infrastructures vous invitent chaleureusement à participer à cette séance d'information et se tiennent volontiers à votre disposition pour tout autre complément d'information.

La Municipalité

Saint-Prex, le 1^{er} novembre 2023/CB

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Véronique Savioz, Municipale, au 076 417 56 86

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 1^{er} novembre 2023**

Communication n° 36/11.2023

Objet: Fin des travaux de rédaction d'un inventaire de l'arborisation sur domaine public et privé communal – début des travaux de rédaction d'un inventaire des arbres remarquables

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'**inventaire de l'arborisation sur domaine public et privé communal** démarré ce printemps est désormais terminé. Vous trouverez sur le site internet de la Commune le lien des cartes répertoriant les arbres inventoriés pour chaque Commune.

Nous vous annonçons également que l'inventaire des **arbres remarquables** va désormais pouvoir débuter. Pour ce faire, le bureau ArbrExperts va devoir **accéder à certaines parcelles privées** pour prendre des photos et des mesures. Nous tenons à signaler que certains propriétaires disposant de grands arbres recevront potentiellement une visite de la part des personnes de ce bureau, réalisant l'inventaire. Bien évidemment elles demanderont l'autorisation des propriétaires au préalable.

Les informations relatives à ce travail sont disponibles sur le site internet de la Commune, ainsi que sur le site de Région Morges. En effet, tant l'inventaire de l'arborisation sur le domaine public et privé communal, que l'inventaire des arbres remarquables, sont deux projets réalisés en coordination avec Région Morges.

La Municipalité, le Service de l'environnement et des espaces publics et le Service de l'urbanisme et des infrastructures vous invitent à accueillir chaleureusement le bureau ArbrExperts et se tiennent volontiers à votre disposition pour tout autre complément d'information.

La Municipalité

Saint-Prex, le 1^{er} novembre 2023/CB

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, Municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 1^{er} novembre 2023**

Communication n° 37/11.2023

Objet: forêt inondable du Cherrat

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la question formulée par un conseiller lors de la séance du 27 septembre dernier, nous avons approché le grade forestier pour vous donner quelques renseignements sur le fonction de cet ouvrage.

Selon ses observations sur le terrain, un petit ruisseau a naturellement créé son lit d'un bout à l'autre de la zone inondable. Il semble couler tout au long de l'année.

Le garde-forestier n'a pas eu l'occasion de se rendre sur place lors de gros orages, mais il a constaté des traces de montées des eaux qui sont visibles sur le terrain.

Du point de vue du boisé, la végétation s'est, dans l'ensemble, bien adaptée. Les plantations réalisées en lisière et autour des ouvrages se sont bien implantées. Sur le cœur du massif, là où la saturation en eau est constante, certaines essences ont dépéri et d'autres, plus adaptées, se sont imposées et prédominent aujourd'hui. La végétation est luxuriante.

Le tracé piéton redéfini à l'époque lors des travaux est idéalement positionné. Les piétons peuvent s'y promener et traverser le massif sans se mouiller les pieds. Le cœur du massif est difficilement accessible au public et la biodiversité peut s'imposer.

Les forestiers réalisent des entretiens annuels; tels que la coupe sécuritaire des arbres secs et divers débroussaillages, principalement le long des tracés piétons et autour des plantations. Le service de l'environnement et des espaces publics s'occupe des ouvrages d'entrée et de sortie d'eau.

La Municipalité

Saint-Prex, le 1^{er} novembre 2023/AG

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, Municipale, au 079 229 29 72